

ÉGALITÉ HOMME/FEMME : EN MATIÈRE DE RETRAITE, LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE
MARS 2022

À L'ORIGINE, DES ÉCARTS DE REVENUS ENTRE HOMMES ET FEMMES.....	2
UNE INÉGALITÉ RÉELLE À LA RETRAITE	3
UN HAUT NIVEAU D'INQUIÉTUDE	3
DÉFIANCE DES FEMMES À L'ÉGARD DU SYSTÈME ACTUEL DE RETRAITE	4
LES FEMMES PLUS HOSTILES QUE LES HOMMES À L'IDÉE DE DEVOIR TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS	5
RÉFORME DES RETRAITES : LES FEMMES PARTAGÉES ENTRE DÉSIR D'ÉGALITÉ ET PRISE EN COMPTE DE CERTAINES SPÉCIFICITÉS.....	6
ÉPARGNE RETRAITE : UNE PRATIQUE MOINS RÉPANDUE CHEZ LES FEMMES	7
LES FEMMES ET LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE, UNE HISTOIRE À CONSTRUIRE ?.....	8

Égalité homme/femme : en matière de retraite, le compte n'y est toujours pas !

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

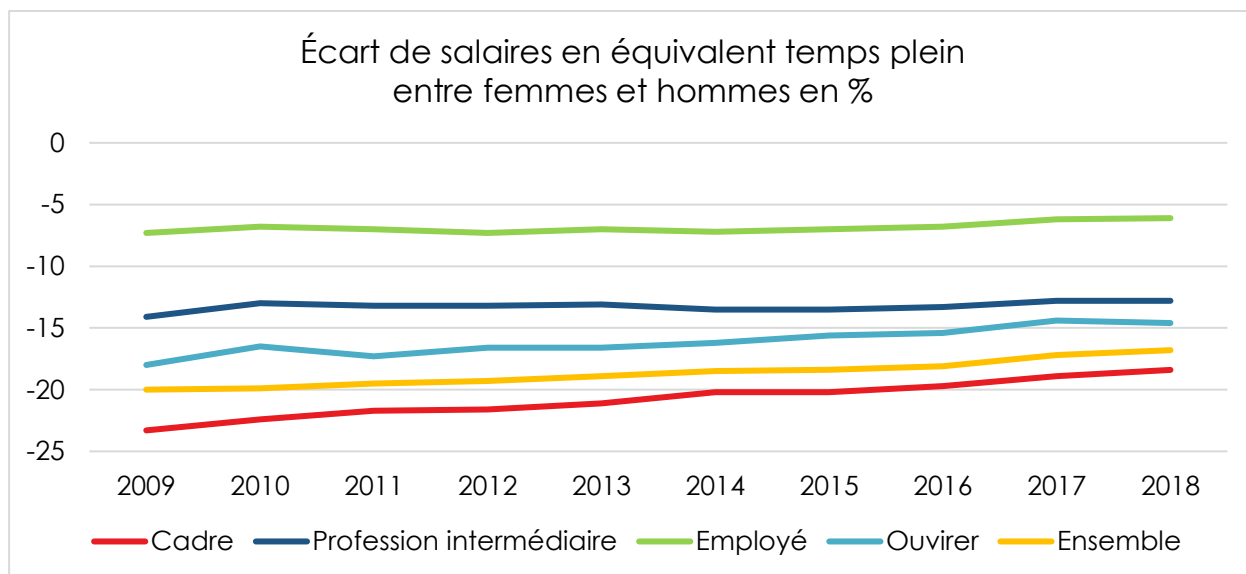
L'égalité entre les hommes et les femmes en matière de salaire demeure à réaliser, même si l'écart tend à se réduire grâce notamment à l'intervention du législateur et à la progression du taux d'activité féminin. Les pensions de retraite étant une photographie des situations professionnelles passées donnent à voir encore aujourd'hui, à d'importantes inégalités entre les deux sexes. Cet écart persistant explique en grande partie les perceptions différentes vis-à-vis du système de retraite qui sont constatées entre les hommes et les femmes.

À L'ORIGINE, DES ÉCARTS DE REVENUS ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les inégalités de revenus entre hommes et femmes sont à la fois liées à la nature des postes occupés et à la pratique plus répandue du temps partiel chez les femmes. Ainsi, selon l'INSEE, en 2020, 39,9 % des femmes en emploi occupent des postes d'employés, contre 12,5 % des

hommes. Si en revanche, on compte davantage d'hommes parmi les ouvriers (29,9 % contre 7,9 %), ils sont également plus nombreux à exercer une activité en tant que cadres (respectivement 22,7 % contre 17,9 %). Enfin près de 3 fois femmes sur 10 travaillent à temps partiel (27,4 % exactement), soit 3,3 fois plus que les hommes.

La nature et les conditions d'exercice des emplois ont de fait une incidence sur le niveau de salaire. Elles expliquent une grande partie des écarts de salaires constatés bien que ces derniers tendent à se réduire. En 2018, le salaire moyen d'une femme en équivalent temps plein était inférieur de 16,8 % à celui d'un homme quand il l'était de 20 % en 2009. La différence est encore plus marquée parmi les plus hautes rémunérations, notamment parce que les femmes sont sous-représentées dans le haut de la distribution des salaires. Toujours selon l'INSEE, elles ne représentent que 19,5 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,6 % de l'ensemble des salariés du privé.



Cercle de l'Épargne – INSEE

UNE INÉGALITÉ RÉELLE À LA RETRAITE

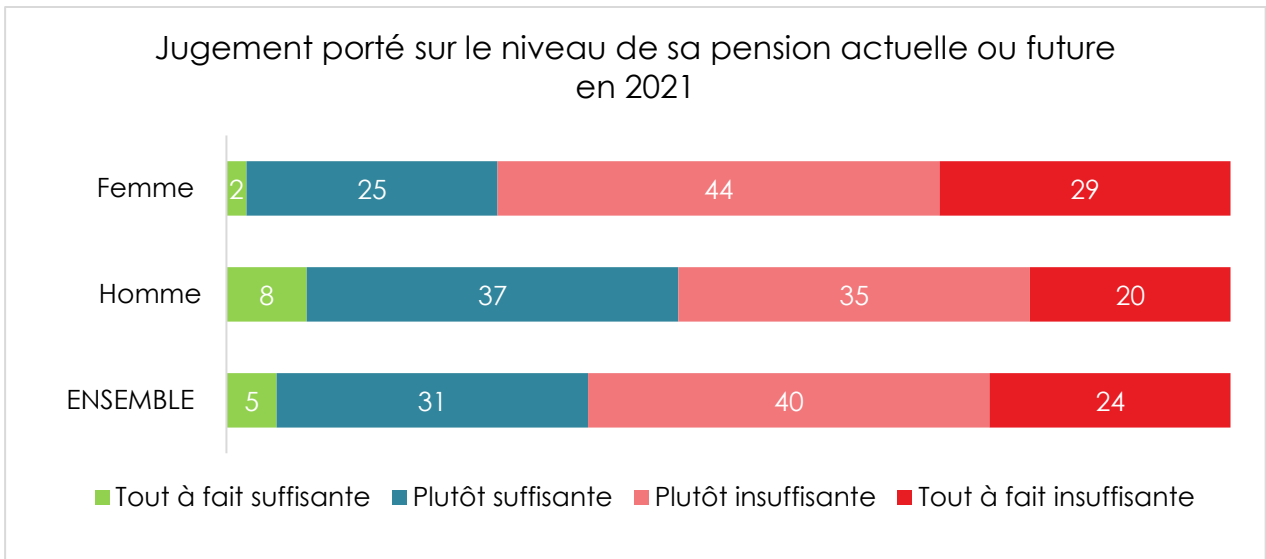
Fin 2019, les femmes résidant en France avaient, selon la DREES, une pension de droit direct (y compris l'éventuelle majoration de pension pour trois enfants ou plus) inférieure, en moyenne, de 40 % à celle des hommes. Cet écart était de 50 % en 2004. Cette réduction s'explique par l'augmentation du taux d'activité des femmes qui accèdent par ailleurs davantage à des postes qualifiés et par la meilleure prise en compte des arrêts de travail pour maternité. L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) mise en place en 1972 leur a également permis d'acquérir, sous certaines conditions, des droits à pension au titre de l'éducation des enfants. Après prise en compte de la pension de réversion, dont les femmes sont principales bénéficiaires,

l'écart de pension homme/femme passe à 28 % en 2019.

En raison d'une part importante d'hommes avec un faible niveau de pension parmi les retraités résidant à l'étranger, l'écart de pension entre les femmes et les hommes est moins élevé lorsqu'il est calculé pour l'ensemble des retraités. La pension des femmes est alors inférieure de 37 % à celle des hommes au titre des droits direct et de 24 % après prise en compte de la pension de réversion.

UN HAUT NIVEAU D'INQUIÉTUDE

En septembre 2021, 73 % des femmes estiment que le niveau de pensions servies est ou sera insuffisant pour vivre correctement quand 55 % des hommes partagent ce point de vue. Parmi elles, 29 % considèrent même qu'il était « tout à fait insuffisant » (contre 20 % des hommes).

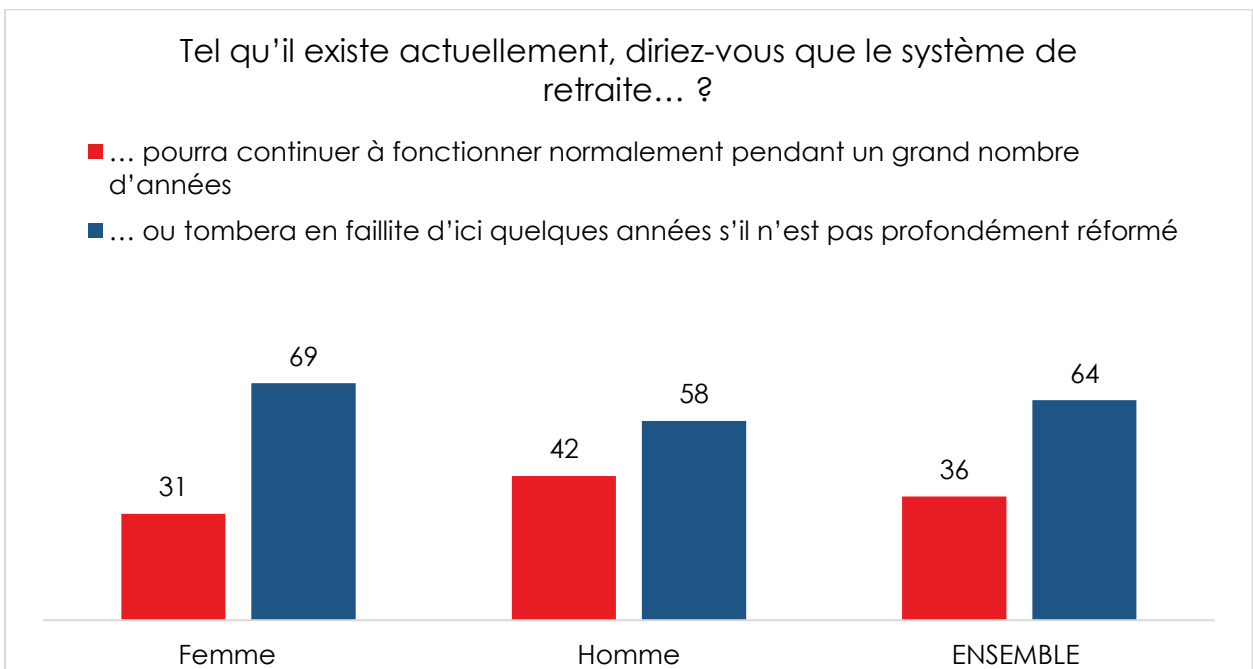


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

DÉFIANCE DES FEMMES À L'ÉGARD DU SYSTÈME ACTUEL DE RETRAITE

Près de sept femmes sur dix (69 %) pensent que le système de retraite tombera en faillite d'ici quelques

années « s'il n'est pas profondément réformé ». Cette proportion est de 64 % pour l'ensemble des Français et 58 % chez les hommes. Cet écart est à mettre en parallèle sur l'appréciation précédente du niveau des pensions par les femmes.



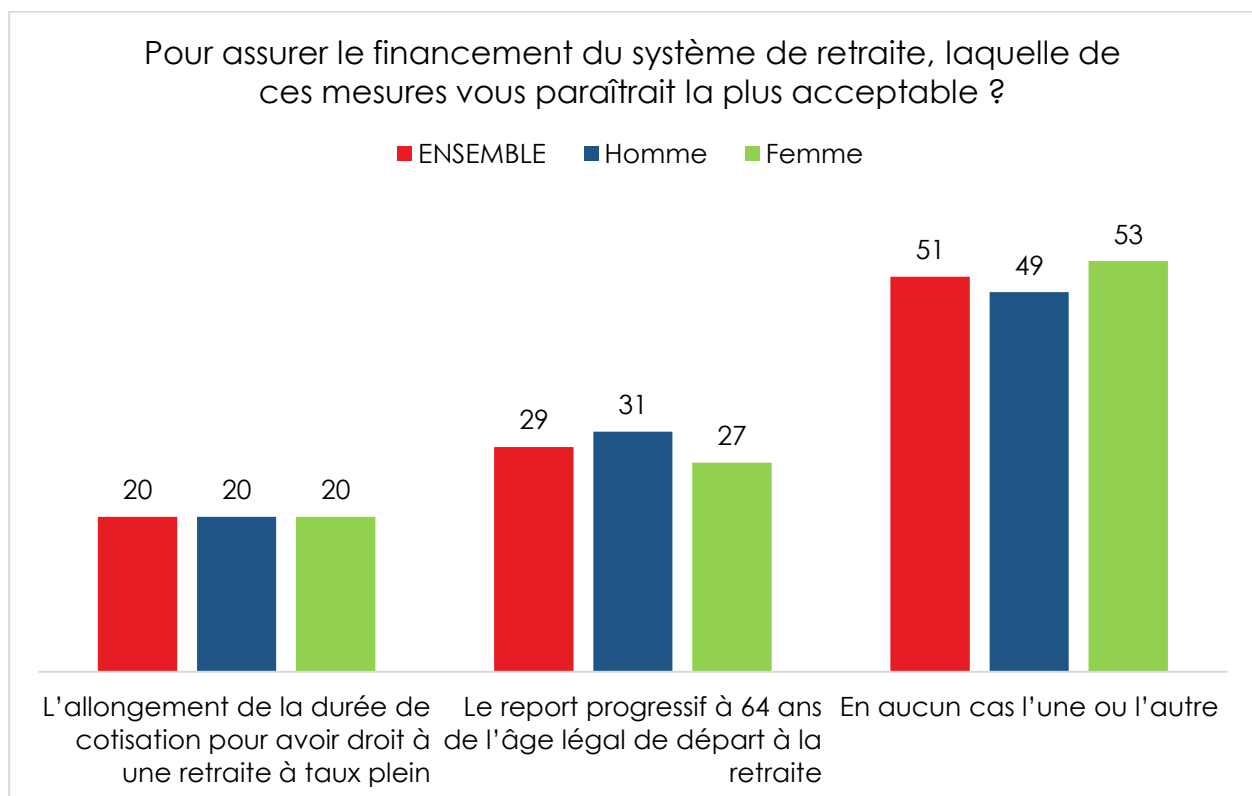
Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

LES FEMMES PLUS HOSTILES QUE LES HOMMES À L'IDÉE DE DEVOIR TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

Seulement 27 % des femmes contre 31 % des hommes accepteraient l'idée d'un report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Cette opposition est liée au fait qu'elles liquident déjà plus tardivement que les hommes leurs droits à pension. En 2019, selon la DARES les femmes ont liquidé leurs droits à la retraite en moyenne 7 mois après les hommes, à 62 ans et 6 mois, contre 61 ans et 11 mois.

Elles craignent de subir un nouveau report.

Si elles sont plus inquiètes que les hommes en ce qui concerne l'avenir du système de retraite, elles sont plus nombreuses à rejeter toutes réformes pouvant les contraindre à travailler plus longtemps. Elles sont ainsi 53 % à manifester leur opposition à la fois à l'allongement de la durée de cotisation d'une part et le report progressif de l'âge légal d'autre part (contre 49 % des hommes).



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

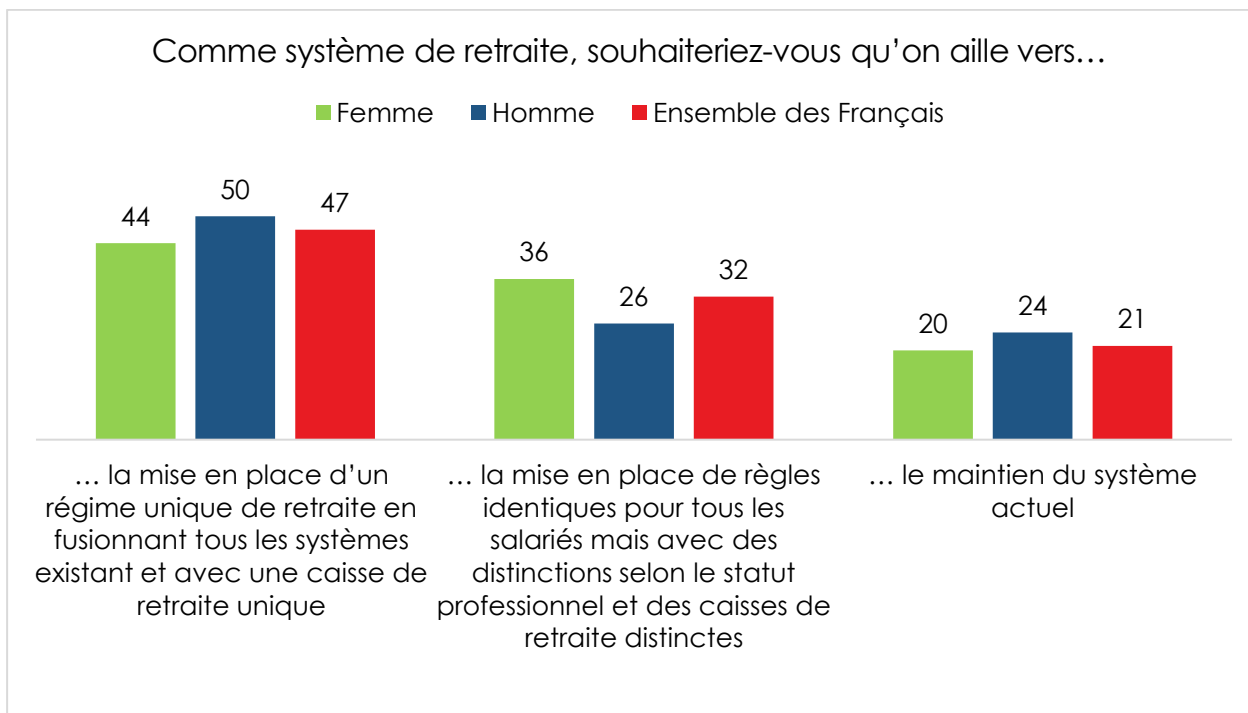
RÉFORME DES RETRAITES : LES FEMMES PARTAGÉES ENTRE DÉSIR D'ÉGALITÉ ET PRISE EN COMPTE DE CERTAINES SPÉCIFICITÉS

Les femmes comme les hommes maintiennent leur préférence pour la mise en place d'un régime unique de retraite, fusionnant tous les systèmes existants. Cette solution citée par 44 % de femmes, est encore plus populaire chez les hommes qui sont 50 % à la soutenir. Malgré l'opposition croissante à la réforme à compter de l'ouverture du débat parlementaire, une majorité relative de sondés demeure, en septembre 2021, réceptive au slogan « *un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous* ».

Au-delà de cette quête de transparence et d'égalité, une part

non négligeable des sondés, plus particulièrement les femmes, espère conserver un certain nombre d'avantages ou spécificités liés à leur statut et/ou à leurs conditions de travail. 36 % des femmes contre 26 % des hommes aspirent ainsi à un régime universel à la carte.

Les femmes, davantage sujettes à des carrières entrecoupées en raison d'arrêts maternité, de congés parentaux ou encore de réduction de temps de travail sont de fait très attachées aux dispositifs compensatoires dont elles peuvent être destinataires, selon leur statut professionnel. À ce titre, elles sont plus nombreuses que les hommes à soutenir un système unique à condition que ce dernier prenne en compte les particularités ou spécificités statutaires.

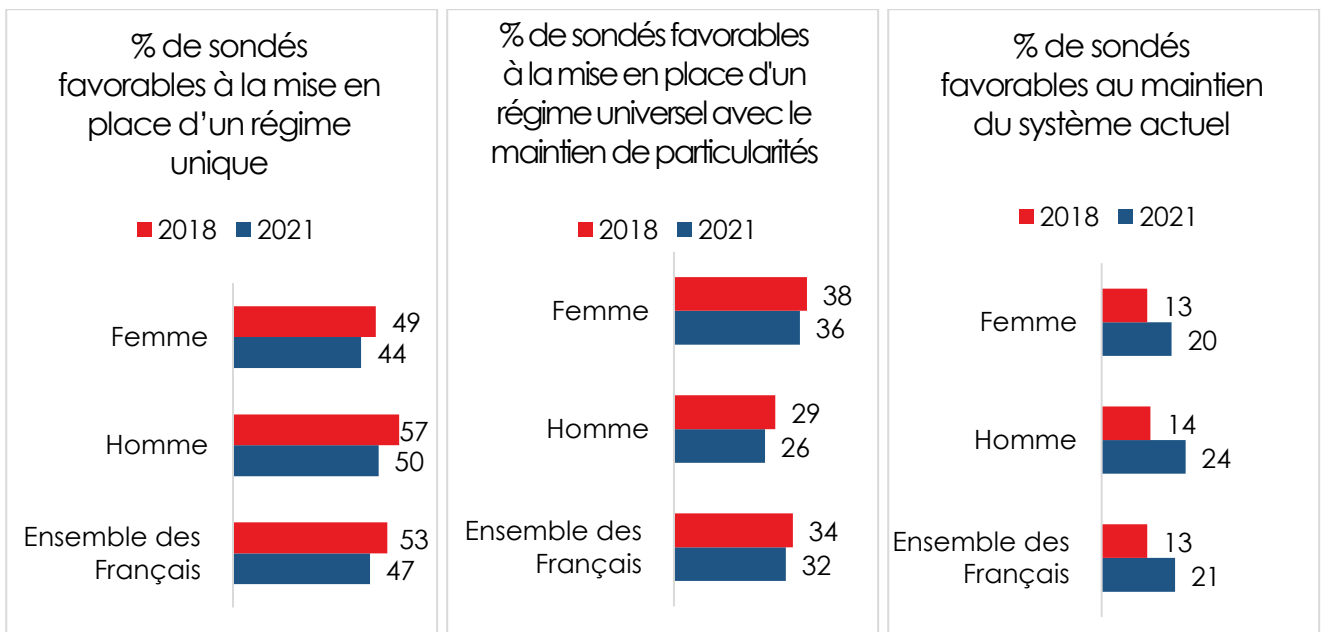


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

Les femmes plus critiques que les hommes à l'égard du système actuel, sont moins favorables au statu quo. 20 % des sondées sont pour le maintien du système actuel contre 24 % des hommes interrogés.

Toutefois, si l'option du statu quo en matière de retraite demeure

minoritaire, tant chez les hommes que chez les femmes, cette troisième solution proposée dans les éditions 2018 et 2021 de l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa, est la seule à croître dans l'intervalle. Elle gagne 7 points chez les femmes et 10 points chez les hommes.

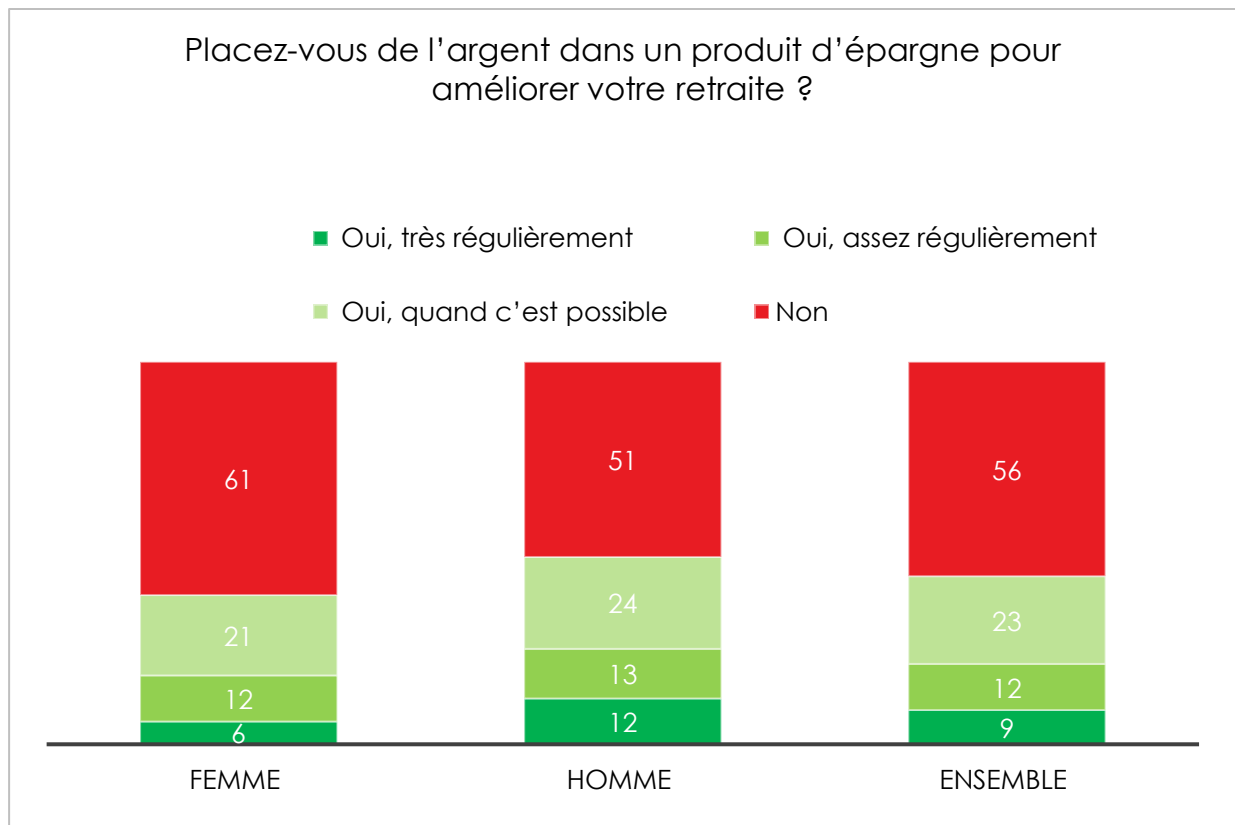


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

ÉPARGNE RETRAITE : UNE PRATIQUE MOINS RÉPANDUE CHEZ LES FEMMES

61 % des interviewées déclarent ainsi ne pas épargner du tout dans cette

optique contre 51 % des hommes. Parmi les épargnantes en vue de la retraite, seules 6 % le font très régulièrement (contre 12 % des hommes).



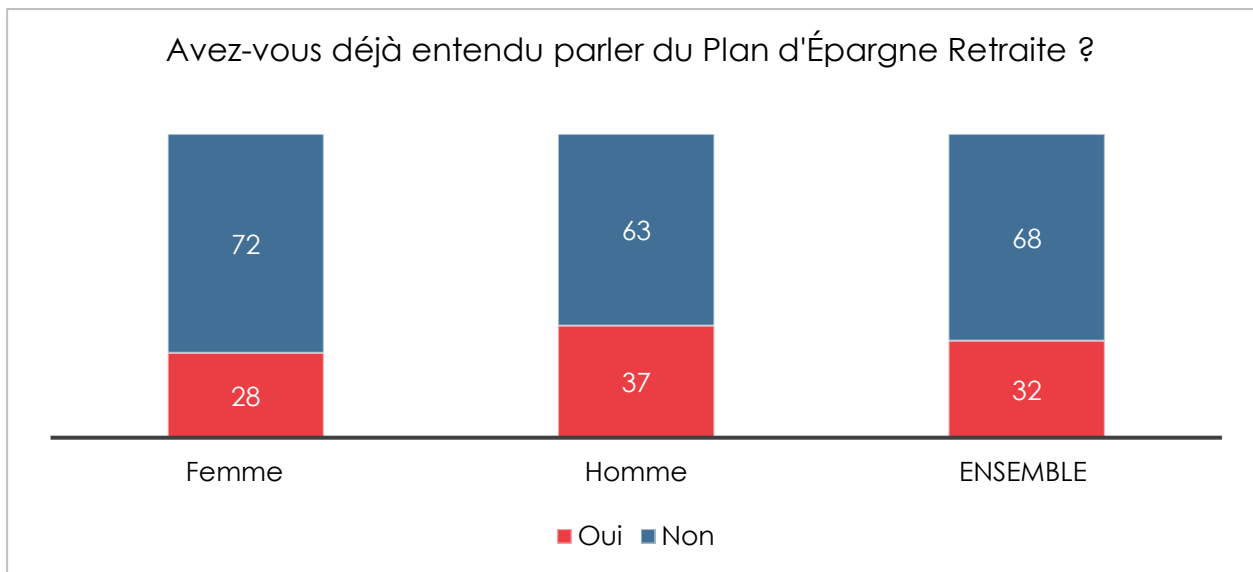
Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

Cette moindre pratique de l'épargne en vue de la retraite tient principalement aux écarts de revenus précédemment évoqués. Faut de moyens suffisants, les femmes privilégient l'épargne de précaution pour répondre à des besoins de court terme.

LES FEMMES ET LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE, UNE HISTOIRE À CONSTRUIRE ?

72 % des femmes déclarent n'avoir jamais entendu parler du Plan d'Épargne Retraite quand 63 % des

hommes sont dans ce cas. Ce produit, né de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE), est un produit de niche davantage destiné aux CSP+ se situant en haut du panier en termes de rémunération. Outre leur capacité plus grande à placer une partie de leur revenu dans un produit tunnel, ces actifs sont également ceux qui bénéficieront des taux de remplacement les plus faibles une fois à la retraite.

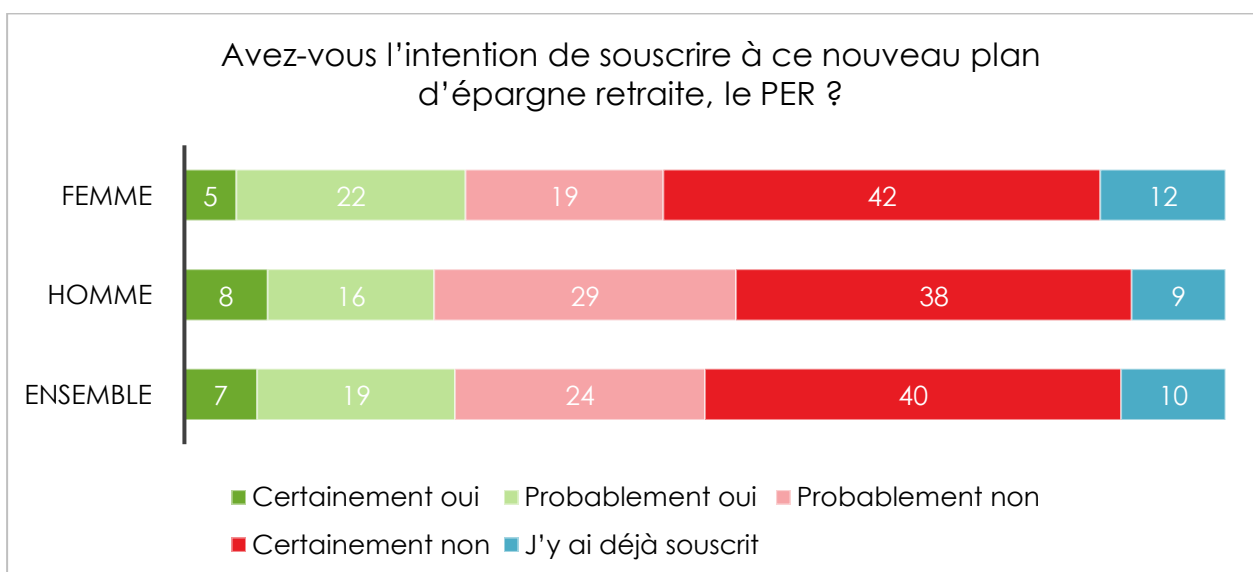


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

Pour autant, 12 % des femmes déclarent avoir déjà souscrit un PER contre 9 % des hommes. Ainsi, une proportion non négligeable de femmes semble déjà convaincue par ce produit dont la commercialisation a débuté le 1^{er} octobre 2019.

Elles sont par ailleurs plus nombreuses à manifester un intérêt pour le PER.

27 % d'entre elles indiquent avoir l'intention d'en souscrire un. Respectivement 5 % d'entre elles déclarent qu'elles le feront « certainement » et 22 % « probablement ». Les hommes sont un peu moins nombreux à l'envisager (24 % au total dont néanmoins 8 % déclarent vouloir « certainement » souscrire un PER).



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

* * *
*

La réforme des retraites voulue par le Président de la République, initialement suspendue en raison de la pandémie, a été définitivement abandonnée fin 2021. Néanmoins, le sujet des retraites demeure d'actualité. Qu'il s'agisse d'Emmanuel Macron ou des autres candidats à la présidentielle, tous semblent vouloir rouvrir le dossier des retraites dans le cadre du futur quinquennat. Quelle place accordera la future réforme à la prise en compte de l'égalité homme/femme parmi les pensionnés ? Lors de la discussion de

la réforme systémique des retraites, la possible remise en question de la réversion et des droits familiaux avait contribué à alimenter les oppositions au projet de loi. Si d'un côté la convergence des niveaux de qualification et la nature des parcours professionnels entre hommes et femmes peut interroger quant à la pertinence de maintenir à l'avenir des dispositifs coûteux, de l'autre la persistance des inégalités hommes/femmes en 2022 continue à poser question.

Les chiffres de cette étude sont tirés de l'enquête « les Français, l'épargne, la retraite et la dépendance » citée dans cette étude a été conduite par le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) à la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa. L'enquête a été réalisée sur internet les 1^{er} et 2 septembre 2021 auprès d'un échantillon de 1 019 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercledelepargne.fr